

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-255-1918 nomination

n° 42-255-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 janvier 1918

Numéro JO

n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro

31 janvier 1918

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 1er janvier 1918 M Anase MARIAPOULE a été nommé pour compter du 17 décembre 1917, veille de la date de son départ de Pondichéry, commis auxiliaire au Tribunal indigène de Djibouti. Il aura droit en cette qualité à une solde annuelle de 2.400 francs ainsi qu'à l'indemnité de cherté de vivres prévue par l'arrêté du 12 décembre 1917.